



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 63244

Texte de la question

M. Bernard Nayral attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la ventilation des crédits alloués aux traumatisés crâniens dans le cadre du plan triennal 2001-2003. La mise en oeuvre du plan triennal annoncé par le Premier ministre le 25 janvier 2000 devant le Comité national des personnes handicapées entraîne des difficultés locales d'application qui semblent en partie dues à l'absence de concertation entre les DRASS et les représentants des usagers. La communication de la ventilation des crédits spécifiques « traumatisés crâniens », alloués région par région à l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens, accompagnée du développement de la concertation avec les associations représentatives au plan local pourraient avantageusement remédier à cette situation. Il lui demande si ces propositions seront prises en considération.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Nayral](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63244

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3790